



AVIS n°3

du Conseil scientifique et prospectif

**Portant sur la pertinence du périmètre retenu pour le projet de Parc Naturel
Régional de Gâtine Poitevine**

Saisine du 28 février 2024

Adopté par consultation 24/01/2025

Rapporteurs :

**Philippe Bidet, Alexandre Boissinot, Cyril Gomel, Michel Métais, Karine Monceau, Sophie Morin,
Baptiste Nettier, Didier Poncet, Lionel Rimbaud**

Coordination :

Baptiste Nettier

Adopté à Parthenay, le 24/01/2025,

Le Président du Conseil scientifique, Baptiste NETTIER

AVERTISSEMENTS PREALABLES

Le contenu du présent avis, adopté par consultation écrite du 24/01/2025 par les membres du Conseil scientifique et Prospectif (CSP) du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine, n'engage que les dits-membres.

Ces derniers déclarent avoir établi cet avis en toute indépendance à l'égard des instances dirigeantes du Pays de Gâtine ou de toute autre partie prenante au projet, et sans intérêt d'aucune sorte.

Le présent avis a vocation à notamment éclairer les décisions administratives et politiques, dont celles prises dans le cadre du projet de Parc naturel régional, mais en aucun cas à s'y substituer.

1. Le contexte et la saisine du Conseil scientifique et prospectif (CSP) par le Comité syndical du Pays de Gâtine

1.1. Le contexte

La question des limites géographiques de la Gâtine semble avoir été l'objet de discussions depuis des siècles¹. Et cela restera toujours sujet à discussion. Selon les époques, mais aussi selon les regards portés (géologique, économique, culturel...) les contours vont fortement différer. Ils peuvent parfois être restreints autour de Parthenay, ou bien s'étendre jusqu'à Bressuire, dans la Vienne ou en Vendée.

Dans leurs avis d'opportunité, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (FNPNR) avaient interrogé la pertinence d'inclure les zones de plaine dans le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine (PNR GP), ces zones apparaissant très différentes du cœur bocager en termes de géologie et aujourd'hui d'agro-écosystèmes. Cette interrogation concerne partiellement 12 communes, situées au Nord-Est et au Sud-Ouest du territoire (Communes en totalité ou majoritairement en plaine : Coulonges sur l'Autize, Faye sur Ardin, Saint-Pompain, Doux, Assais-les-Jumeaux, Irais. Communes partiellement en plaine : Ardin, Béceleuf, Airvault, Availles-Thouarsais, Pressigny, Thénézay).

1.2. Les questions posées par le Conseil syndical du Pays de Gâtine au CSP

Formulées lors de la séance du CSP du 28 février 2024, les questions posées par les élus représentant le Pays de Gâtine auprès du CSP ont été les suivantes :

« Le pays de Gâtine souhaite que le conseil scientifique et prospectif porte un regard objectif sur le projet de charte et plus largement la contribution du projet de PNR à la protection de la biodiversité et particulièrement la stratégie nationale des aires protégées, ainsi que sur le périmètre du projet de PNR et notamment de ses franges. Cette saisine intervient dans le contexte de l'examen à venir du projet de charte par les différentes instances, en particulier le Conseil national de protection de la nature et la fédération des parcs naturels régionaux. »

1.3. Les éléments fournis au CSP par le Pays de Gâtine

Pour répondre à cette double saisine, le Pays de Gâtine :

- a fourni aux membres du CSP le projet de charte, ainsi que toutes les documentations liées à l'historique du territoire et à la construction du projet de PNR ;
- a associé des membres du CSP à une visite sur site en mai 2024 des rapporteurs du CNPN et de la fédération des PNR désignés pour ce dossier ;
- a échangé avec les membres du CSP impliqués dans la rédaction du présent avis pour leur fournir tous les éclairages demandés.

1.4. La méthode de travail du CSP

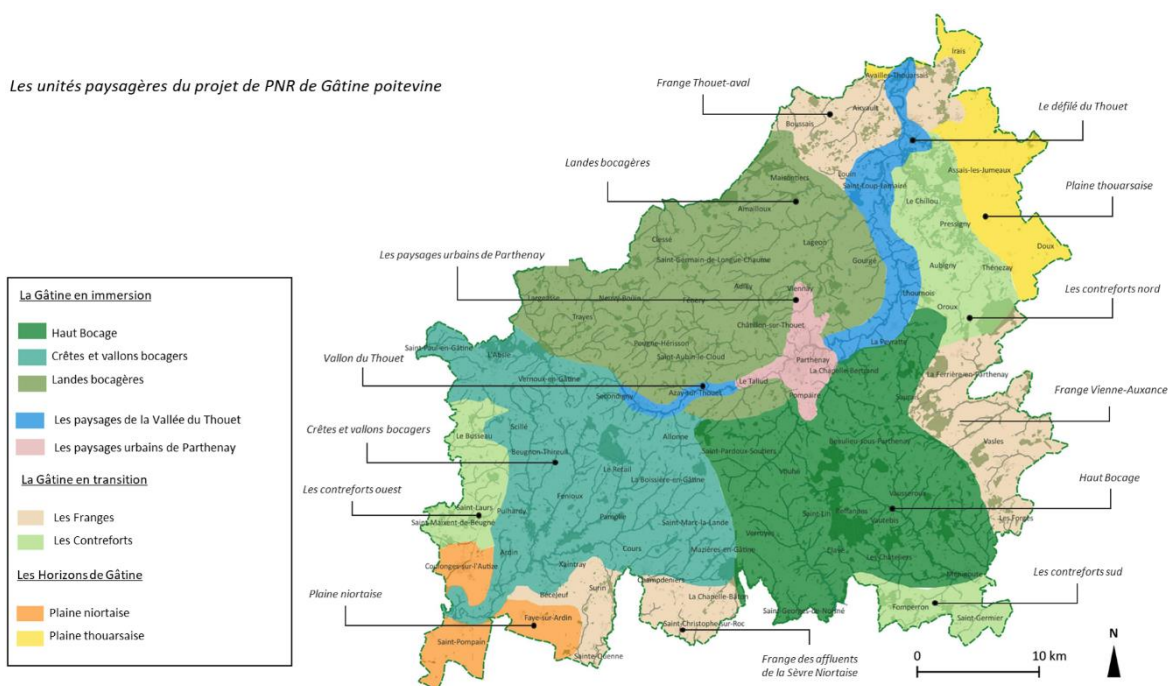
Suite à la réunion du CSP du 28 février 2024, un groupe de travail commun aux 2 questions posées, rapporteur du présent avis, a été constitué au sein du CSP, composé de Philippe Bidet, Alexandre Boissinot, Cyril Gomel, Michel Métais, Karine Monceau, Sophie Morin, Baptiste Nettier, Didier Poncet,

¹ Péret Jacques (1998) *Les paysans de Gâtine au XVIIIe siècle*, Geste Editions, 285 p.

Lionel Rimbaud assistés de Camille Bévillon (directrice adjointe du Pays de Gâtine en charge du projet de PNR) et Diane Delgado (chargée de mission bocage, paysage et patrimoine naturel).

Le groupe de travail s'est réuni le 19 mars 2024, a participé à l'accueil des délégations du CNPN et de la fédération des PNR en mai 2024, puis a présenté l'avancement de son travail lors de la réunion plénière du CSP le 28 juin 2024, et enfin a travaillé à la rédaction du présent avis, sur la base des échanges lors de cette dernière réunion du CSP.

2. Où commence et où s'arrête la Gâtine Poitevine ? Un choix réfléchi du territoire



Les différents Paysages de Gâtine²

Pour retenir le périmètre actuellement proposé, le syndicat mixte a conduit plusieurs études³. Avec l'appui du CEREMA, plusieurs scénarios ont été comparés, pour retenir le zonage présenté pour l'avis d'opportunité. Suite à l'avis d'opportunité, un travail complémentaire a été conduit, qui a vu l'élargissement du territoire à 6 communes de l'agglomération du Bocage Bressuirais, et n'a finalement pas remis en cause l'intégration des communes dites « de plaine ».

En effet, si la recherche d'une certaine homogénéité sur les plans géologiques ou paysagers aurait pu conduire à restreindre le périmètre d'étude, d'autres considérations ont conduit les élus à choisir un périmètre élargi. Nous les résumons rapidement ici.

En termes historiques, le "cœur" de la Gâtine et sa périphérie, proche ou plus éloignée, sont intimement liés. Les activités humaines et les paysages y ont évolué en interaction et continuent de le faire. Ainsi en est-il, par exemple, avec le château de la Grande Meilleraie (XVII^e siècle), à Beaulieu-sous-Parthenay, bâti à l'aide de pierres de taille réputées, tout à fait différentes : le granite de Parthenay, extrait *in situ*, d'une part, la "pierre rousse", issue de la région de Ménigoute, d'autre part. En témoignent également les nombreux fours à chaux situés dans les zones calcaires (Saint-Loup-sur-

² Pays de Gâtine, Région Nouvelle Aquitaine, Département des Deux-Sèvres (2023) *Projet de Charte du PNR de Gâtine poitevine*, 283 p.

³ CEREMA (2018) *Du pays de Gâtine au Parc Naturel Régional de Gâtine, Quel périmètre pour le Parc Naturel Régional de Gâtine ?*, 16 p.

Delgado Diane (2020) *Synthèse sur l'identité paysagère du Pays de Gâtine*, 26 p. + annexes

Even conseil (2022) *Note sur le périmètre d'étude. Projet des Parc naturel régional de Gâtine Poitevine*, 30p.. + annexes

Poncet Didier (2022) *Projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine (Deux-Sèvres). Diagnostic territorial : géologie et patrimoine géologique*, 36 p. + annexes

Thouet, Pressigny, Doux... au nord-est, Saint-Laurs, Coulonges-sur-l'Autize, Saint-Pompain... au sud-ouest) qui produisaient, au XIXe siècle principalement, de la chaux pour amender les sols acides des zones granitiques.

Aujourd'hui les systèmes agricoles du bocage et des plaines, orientés plutôt vers l'élevage d'un côté, et plutôt vers les grandes cultures de l'autre, restent en forte interdépendance et interaction : échanges paille-fumier, achats de luzerne (semées en zone céréalière notamment dans le cadre de MAEC de protection de l'outarde canepetière), partage de matériels au sein des CUMA en jouant sur la complémentarité des besoins, etc. Bien que plus discret, l'élevage reste présent dans les zones de plaine et dans les zones de transition entre plaine et bocage.

Sur le plan culturel, la Gâtine poitevine dispose d'un milieu associatif riche et dynamique, permettant la diffusion de la culture dans toute la Gâtine, au travers de festivals de musique, de contes, de rencontres thématiques...⁴ On pourra citer notamment l'UPCP Métime, basée à Parthenay, et qui est un réseau d'acteurs œuvrant pour la valorisation des cultures de l'oralité et plus particulièrement de la culture régionale poitevine-saintongeaise. Son activité irrigue le territoire de la Gâtine.

Sur le plan architectural, le territoire partage à la fois un riche patrimoine d'architecture et d'art Roman, et un patrimoine vernaculaire plus banal, en particulier lié à l'eau (gués dans la vallée du Thouet, lavoirs, puits...)⁵.

Partout sur ce territoire, on retrouve aussi des éléments communs d'un même historique de développement d'une protoindustrie en grande partie liée à l'agriculture : laiteries, tanneries, filatures, moulins, fours à chaux, usines de matériel agricole, briqueteries ...

⁴ Rouger Jany (2017) Le patrimoine vivant en Gâtine, *Le Picton* 246, 46-51

⁵ Téznière Stéphanie (2017) Le patrimoine rural de Gâtine, *Le Picton* 246, 43-45

Au final De nombreux éléments de patrimoine historique et culturel participent donc à créer de l'unité sur l'ensemble du territoire. Savoirs, savoir-faire, langue régionale... marquent l'identité de la Gâtine.

Dans le quotidien des habitants, scinder le territoire en fonction des caractéristiques paysagères ne fait pas forcément sens. Si à première vue les territoires de plaine, les espaces de transition et le bocage semblent séparés dans l'espace, ces différents éléments sont en fait connectés au travers des vallées fédératrices (vallée du Thouet, de l'Autize...), qui relient les différents paysages, constituent des axes de communication privilégiés et autant de petits bassins de vie transversaux.

Enfin et surtout, le syndicat mixte du Pays de Gâtine fonctionne peu ou prou dans cette configuration « large » depuis les années 70. 50 ans de travail collectif ont conduit à conforter une identité gâtinaise pour les habitants du territoire et une culture territoriale de collaboration fortement ancrée et reconnue. Il paraît difficile et risqué de remettre en cause aujourd'hui l'existence de ce territoire et de sa gouvernance en limitant l'analyse à la recherche d'une homogénéité paysagère basée sur un instantané. Des dynamiques collectives sont à l'œuvre à cette échelle, et c'est à cette échelle que les acteurs sont motivés pour évoluer vers un statut de Parc naturel régional.

3. Avis du Conseil Scientifique et Prospectif

En plus des arguments énoncés précédemment, le conseil scientifique et prospectif voit d'autres intérêts à intégrer les territoires de plaine au futur PNR.

3.1. Mieux protéger la biodiversité des plaines et les ressources en eau

En termes stricts de biodiversité, ces territoires de plaine comportent deux zones Natura 2000 pour la protection de l'Outarde canepetière (espèce d'intérêt communautaire prioritaire) et autres oiseaux de plaine (Oedicnème criard, Busards cendré et St-Martin, Elanion blanc...).

Pour la seule Outarde, les 6 communes de plaine du Nord-Est présentent un intérêt à l'échelle nationale voire européenne du fait que les plus gros rassemblements automnaux d'outardes (255 individus) de la population migratrice du centre-ouest de la France élisent domicile chaque année sur les seules communes d'Assais et Thénèzay. La population nicheuse sur ces 6 communes de plaine avoisine 40 à 50 mâles chanteurs, soit environ 15 % de la population du centre-ouest de la France.

Les agriculteurs de ces zones ont souscrit en nombre des MAEC et les populations d'outardes s'y maintiennent depuis vingt ans. Intégrer ces zones au sein d'un périmètre de PNR permettrait d'accroître leur sécurisation. Cela faciliterait les mesures de conservation tout comme les suivis scientifiques, tout en créant un dénominateur commun à différents systèmes en matière de contractualisation agri-environnementale. Le PNR de Gâtine poitevine aurait une responsabilité majeure dans la conservation de cette espèce à travers le réseau des parcs : aucun autre n'abrite l'espèce avec de tels effectifs.

Enfin, au regard de l'importance de ces secteurs de plaine agricole pour l'avifaune remarquable, on peut espérer que l'implication d'un PNR à s'investir en leur faveur aura un effet d'entraînement sur les autres collectivités des territoires limitrophes de l'ex région Poitou-Charentes.

Les plaines de Gâtine comptent en outre plusieurs aires d'alimentation de captage, représentant 1 797ha, que nous pensons devoir être classés prioritairement en zones soumises à des mesures de protection forte, permettant à la fois une reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

3.2. Une autre approche possible de la place de l'arbre et de l'élevage en plaine

Les zones de plaine peuvent représenter des territoires expérimentaux intéressants. A l'échelle nationale, ce type de paysage est assez peu présent au sein des espaces protégés.

Planter des haies dans ces zones d'openfield présenterait de nombreux intérêts. En intégrant le PNR, on peut espérer que ces zones profiteraient d'une dynamique de plantation enclenchée dans le cœur bocager.

Pour autant, il ne s'agit pas de constituer un bocage dense dans ces zones qui, pour la plupart, n'ont jamais été bocagères. Par contre, si l'agroforesterie n'a pas toujours vraiment de sens en région de bocage dense, elle s'avère intéressante pour la transition agroécologique dans les zones d'openfield. Pour les plaines de Gâtine, elle représente une autre façon de réintroduire l'arbre dans les écosystèmes, complémentaire des haies, et très cohérente d'un point de vue agronomique. Nous pensons donc que c'est principalement autour de l'agroforesterie que le PNR pourrait miser sur des évolutions paysagères des zones de plaine.

Nous faisons aussi le pari que la transition agroécologique pourrait demain voir revenir l'élevage herbivore et les prairies dans les zones de grande culture, pour une gestion plus durable de la fertilité des sols, de la pression des adventices et des parasites, et pour la qualité de l'eau. Nous pensons que des plaines comme celles de la Gâtine poitevine, si elles se trouvent intégrées dans la dynamique d'un PNR, pourront plus favorablement expérimenter et adopter ces trajectoires agroécologiques, avec une responsabilité pilote au niveau national, à l'heure même où la trajectoire d'évolution des agrosystèmes de plaine est globalement opposée.

Au final, nous pensons donc que même si la question de l'avenir de l'élevage est moins centrale dans les zones de plaine que dans le cœur bocager du territoire, et si la haie y est beaucoup moins présente, il y existe finalement des problématiques importantes autour de l'élevage et de l'arbre, qui se posent de manière un peu différente de la façon dont elles se posent dans les zones bocagères, apportant une richesse supplémentaire au projet.

3.3. Un gradient d'agroécosystèmes au cœur des problématiques du PNR

Entre la plaine et le bocage, on trouve des zones de transition. Ces zones sont différentes de la plaine et différentes du bocage, mais tout aussi intéressantes. Elles présentent une forte originalité paysagère et environnementale, avec des vallées sèches relativement encaissées, un entremêlement de forêts, de prairies et de cultures. Elles abritent des écosystèmes spécifiques, telles les pelouses sèches calcicoles, qui apportent une ambiance méditerranéenne, tranchant avec le reste du territoire.

En termes scientifiques, le territoire tel qu'il a été retenu présente un gradient sur le plan des dynamiques agricoles et paysagères entre plaines, zones de transition et zones de bocage. Cela présente un intérêt scientifique majeur et constitue un atout pour le territoire.

Si les zones de plaine n'ont jamais été très bocagères, les zones de transition ont vu leur bocage régresser fortement dans les dernières décennies. En plaine et dans ces espaces de transitions, la régression de l'élevage depuis les années 70 s'est accompagnée de dynamiques « d'intensification-abandon »⁶, qu'on observe très bien dans le paysage aujourd'hui, et qui menacent à présent le cœur

⁶ Michaud Denis (2003) La vache laitière à haute qualité territoriale, *Courrier de l'environnement* 48, 45-52.

bocager de la Gâtine : intensification des pratiques agricoles des terres les plus fertiles et les plus accessibles, abandon ou très forte extensification des terres plus difficiles.

Les zones de plaine et les franges constituent donc un témoin passé des dynamiques qui commencent à toucher le cœur bocager et que le projet de PNR cherche à empêcher. Une telle approche permettrait également pour d'autres territoires qui connaissent, de manière analogue, une forte régression de l'élevage aux franges des grands bassins historiques, au profit des modèles des bassins céréaliers voisins.

4. Conclusion

Le CSP considère qu'il est intéressant de construire un projet autour d'une certaine diversité territoriale, et sans chercher à figer les identités. Pour s'en convaincre, on peut s'appuyer sur l'exemple du PNR du Vercors, constitué dans les années 70 sur un périmètre bien plus large que le Vercors « Historique ». Par la suite, ce périmètre n'a cessé de s'élargir à chaque nouvelle charte, jusque sur les plaines entourant le massif⁷. Cela ne semble pas avoir nui à la qualité du projet du territoire, mais semble au contraire avoir été un élément important de sa réussite.

Dans tous les cas, une vision dynamique s'impose : dans un contexte global où il est fortement à craindre une régression rapide de l'élevage aux franges des territoires historiques et situés en bordure des grands bassins céréaliers, ce qui est exactement la situation de la Gâtine, vouloir réduire le projet de territoire à la photographie existante du système agricole reviendrait à entériner non seulement les évolutions des dernières décennies mais aussi celles des années à venir. Cette logique pourrait pratiquement conduire à remettre en cause à terme le projet de PNR dans son ensemble.

A l'opposé, une logique d'inclusion des territoires de franges doit permettre de travailler, notamment au sein du territoire, sur la complémentarité des systèmes et l'intérêt d'une reconquête de qualité territoriale associée au développement de pratiques agricoles durables et complémentaires, tous systèmes confondus.

⁷ Breitenbach Pascal (2024) Les errements du nom "Vercors", captation néotoponymique et marketing territorial, *Geoconfluences*, janvier 2024.